

Communiqué n° 23 du 29 juillet 2020

ARBORICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures de *D. suzukii* dans notre réseau de pièges sont encore en augmentation, avec en moyenne 144 individus par piège et, dans les parcelles d'abricotiers, 217 individus par piège. Leur évolution hebdomadaire peut être suivie sur notre site <https://www.vs.ch/web/sca> > [protection des plantes](#) > [ravageurs](#) > [drosophila suzukii](#). La [décision de portée générale](#) pour la lutte contre *D. suzukii* s'y trouve également.

Concernant le monitoring sur fruits, sur les 150 abricots contrôlés, 20 % présentent des pontes de *D. suzukii*, mais les attaques sont très variables selon les parcelles et la maturité des fruits (0 à 94 % de fruits attaqués).

Il est impératif de mettre en place les mesures d'hygiène lors de la récolte : ne pas laisser des fruits surmaturés ou tombés au sol, réduire l'intervalle entre les cueillettes, limiter au strict minimum l'arrosage des parcelles et y maintenir le gazon très ras. Une fois cueillis, il faudra aussi réfrigérer rapidement à 1°C les fruits pour éviter les éclosions des œufs présents.

COCHENILLE FARINEUSE

Les éclosions de la 2^e génération se poursuivent. Les premiers stades nymphaux sont observés dans les vergers, sur les scotchs double-face et sur les arbres.

Les producteurs ayant effectué un traitement au spirotétramate (Movento) sur la 1^{ère} génération doivent utiliser l'acétamipride (Gazelle SG, Basudin SG, Barritus Rex, Oryx Pro) sur la 2^e génération, et vice versa.

Le spirotétramate peut encore être appliqué cette semaine. Pour l'acétamipride, nous recommandons d'attendre le début de la semaine prochaine. Veillez à respecter les délais d'attente avant récolte et le nombre d'applications par produit et par parcelle, à faire attention à la dérive sur les parcelles proches de la récolte ou en récolte. Evitez de traiter, quel que soit le produit, en période de fortes chaleurs.

FEU BACTERIEN

Un nouveau foyer a été découvert dans la région de Sierre. Les producteurs de Sion à Sierre doivent contrôler régulièrement leurs cultures, en particulier les nouvelles pousses. En cas de doute, ne pas se déplacer dans d'autres cultures sans désinfection des outils, des chaussures et changement d'habits, ni se déplacer en véhicules agricoles de parcelle en parcelle, arrêter les irrigations par aspersion et contacter immédiatement l'office d'arboriculture et cultures maraîchères.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Des perforations ont été observées dans certains secteurs. Surveillez vos parcelles de pommiers, notamment celles situées en bordure des secteurs en confusion, afin de pouvoir intervenir à temps pour limiter les dégâts. En cas de soupçon de TOP, appliquer un produit efficace sur les deux ravageurs. Attention au délai d'attente avant récolte selon le produit utilisé et les variétés.



VITICULTURE

PHENOLOGIE

La véraison des cépages de 1^e et 2^e époques se déroule à Châteauneuf avec environ 15 jours d'avance sur 2019. L'année 2020 s'apparente à celle de 2018. Au vu de l'année précoce, les traitements des cépages de 1^e époque devraient être terminés à fin juillet et environ deux semaines plus tard pour les cépages de 3^e époque (humagne rouge, marsanne...).

OÏDIUM, MILDIU

La protection contre l'oïdium et le mildiou doit être poursuivie jusqu'en début de véraison.

Sur les parcelles irriguées par aspersion et en cas de forts orages pouvant lessiver les produits, il est indispensable de renouveler la protection du feuillage et du raisin dans les 2 à 3 jours suivants.

Sur les vignes atteintes d'oïdium, maintenez les traitements à intervalle de max. 10 jours avec du soufre mouillable 5 kg/ha. Des traitements curatifs intercalaires (soufre mouillable) sont encore possibles, toutefois les poudrages sont à éviter sur les parcelles avec des grappes qui ferment.

Sur les vignes avec symptômes de mildiou, renouvelez les applications à 14 jours jusqu'à la véraison ou en anticipant les précipitations.

En situation saine, il est possible maintenant d'augmenter les intervalles entre deux applications. Les produits naturels tels que le soufre, le bicarbonate de potassium (uniquement en mélange au soufre mouillable 0.2 %, ne pas dépasser 250 gr Cu/ha par application et ne pas mélanger à un cuivre liquide), le cuivre, le phosphonate de potassium, la laminarine, l'argile sulfuré (ne pas mélanger avec du cuivre) sont tout à fait adaptés pour effectuer les derniers traitements.

POURRITURE ACIDE

Dans les parcelles sujettes à la pourriture acide (forte odeur de vinaigre), il est essentiel de mettre en œuvre les mesures de lutte adaptées à la situation. Si cette maladie est liée à une présence d'oiseaux, d'abeilles ou de guêpes, la mise en place précoce (= avant le début des attaques) de filets latéraux à mailles fines (env. 2 x 8 mm de mailage) est fortement recommandée. Selon nos observations, ceux-ci évitent également dans une large mesure les pontes de *D. suzukii*.

La pose de pièges alimentaires dans la zone des grappes permet de réduire la pression de guêpes (6 dl de bière, 2 dl de sirop et 2 dl de vinaigre additionnés de produit de vaisselle).

Il est également recommandé d'éliminer les foyers de pourriture acide dès leur apparition en prenant soin de sortir les grappes atteintes de la parcelle afin de réduire l'attractivité pour les drosophiles et de baisser la pression de la maladie pour les années à venir.

Enfin, un à deux traitements de la zone des grappes avec un produit à base de cuivre autour de la véraison peut théoriquement contribuer à réduire les dégâts au raisin, sans que cela ait pu être démontré.

DROSOPHILA SUZUKII, SURVEILLANCE CONTROLE DES PONTES

Dès début août jusqu'à la fin des vendanges, il sera possible de suivre l'évolution et le risque de dommages causés par *D. suzukii* sur <http://www.agrometeo.ch/fr/drosophila-suzukii-pontes>.

L'office de la viticulture contrôle les pontes de baies de raisin prélevées dans des parcelles sensibles. 50 baies saines de 5 grappes sont prélevées par parcelle de manière aléatoire, chaque semaine, de la véraison à la vendange. Le nombre de baies avec œufs est décompté à l'aide d'une loupe grossissant 5 à 20x.

SCAPHOIDEUS TITANUS : CAMPAGNE DE PIEGEAGE EN VALAIS

Des pièges englués jaunes ont été installés par le Service de l'agriculture dans une quarantaine de parcelles, à raison de 2 plaques par parcelle. Le but est de mieux connaître la répartition de *Scaphoideus titanus*, le vecteur de la Flavescence dorée, dans notre canton. Nous remercions les exploitants concernés de laisser les pièges en place jusqu'à leur prélèvement prévu autour du 10 août.

MALADIE DU BOIS : ESCA

Comme chaque année, des dépérissements subits de ceps s'observent actuellement dans le vignoble. Il s'agit généralement de l'Esca, une maladie provoquée par des champignons pouvant pénétrer dans les ceps en hiver par les plaies de taille fraîches ou par des blessures. Cette maladie est incurable et il n'existe aucun traitement chimique pour limiter sa propagation. **Laissés dans la parcelle ou dans ses alentours, les ceps malades pourraient en contaminer d'autres. Il est donc indispensable de les éliminer correctement, au plus tard avant la nouvelle campagne de taille.** D'une façon générale, les bois morts âgés de plus de deux ans devraient être systématiquement sortis des parcelles, stockés en lieu sec ou détruits par le feu (cheminée).